

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : APP-2016-008
Direction de l'approvisionnement
Objet : Attribution de contrat pour les services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville de Lévis et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles et de l'évaluation d'immeubles (Appel d'offres 2016-55-08)
Date : Le 10 mars 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

À la suite d'une requête de Mme Marlyne Turgeon, M. Dominick Fréchette et M. Jacques Laroche, nous demandant de procéder à un appel d'offres public, dans le cadre du projet « Services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville de Lévis et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles et de l'évaluation d'immeubles », nous avons fait paraître un avis dans le journal Le Peuple le 13 janvier 2016 et sur SEAO le 11 janvier 2016. Les quatre (4) compagnies suivantes se sont procuré les documents d'appel d'offres chez SÉAO :

- Fidema Groupe Conseils inc., 5205, rue Grande-Allée, suite 200, Brossard (Québec) J4Z 3G5
- GT & A Gestion de risques, 1530, rue Montauban, Laval (Québec) H7E 4M5
- Mallette (Christian Côté), 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 200, Québec (Québec) G1W 5C4
- Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec) H3B 4L8

COMPTE RENDU DE LA RÉCEPTION DES SOUMISSIONS :

Mme Josée Pouliot a reçu une seule offre de services déposée dans le délai prévu, soit avant 11 h, le 4 février 2016, en présence de Mme Danielle Bergeron, M. Steeve Ruel et Mme Kin Yung Yu de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie.

- Raymond Chabot Grant Thornton & Cie

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉLECTION :

Le 15 février 2016 à 9 h, s'est tenu la séance du comité de sélection pour l'évaluation de l'offre reçue.

Fournisseur dont la soumission est conforme et acceptable :

Fournisseur	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Raymond Chabot Gestion des Risques & Assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.	172 720,00 \$	41 923,00 \$	67 900,00 \$

Fournisseur non admissible :

- Aucun

Fournisseur dont la soumission est non acceptable (pointage intérimaire de moins de 70 points) :

- Aucun

Fournisseur dont la soumission est non conforme :

- Aucun

Résultats :

Vous trouverez ci-joint les tableaux des résultats de cet appel d'offres et les membres du comité de sélection recommandent que les contrats soient attribués à la firme « Raymond Chabot Gestion des Risques & Assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. ».

CONSIDÉRATIONS :

Attendu que la firme « Raymond Chabot Gestion des Risques & Assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. » a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

Attendu que la soumission de la firme « Raymond Chabot Gestion des Risques & Assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. » est conforme aux exigences du devis ;

Attendu que ces contrats sont à prix unitaires ;

Attendu que ces contrats sont pour une période de cinq (5) ans (2016 à 2020) ;

Attendu l'estimation établie par la Ville pour le lot 1 au montant de 258 400,00 \$ avant TPS et TVQ ;

Attendu l'estimation établie par la Ville pour le lot 2 au montant de 62 760,00 \$ avant TPS et TVQ ;

Attendu l'estimation établie par la Ville pour le lot 3 au montant de 44 121,00 \$ avant TPS et TVQ ;

Attendu que l'estimation des lots a été établie à partir des taux horaires actuellement payés;

Attendu que l'économie sur les taux horaires est attribuable aux contrats de 5 ans;

Attendu qu'en date du 4 février 2016, le nom du cocontractant à qui la Ville désire attribuer les contrats n'apparaît à aucun registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics ;

Attendu que la dépense pour le lot 1 doit être autorisée par le conseil de la Ville ;

Attendu que les dépenses pour les lots 2 et 3 doivent être autorisées par le comité exécutif.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- Préparation de l'appel d'offres : mars / avril 2016
- Attribution des contrats d'assurances : juin 2016

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Lot 1	172 720 \$			
Lot 2	41 923 \$			
Lot 3	67 900 \$			
Sous-total	282 543 \$			
Taxes nettes	14 092 \$			
Total (t.n.i.)	296 635 \$	59 327 \$	59 327 \$	59 327 \$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires
Partiellement

<input checked="" type="checkbox"/> Financement déjà autorisé par :	<u>Année 2016</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Budget de fonctionnement. Postes budgétaires :	1-02-125-15-412 (12 195 \$)
	1-02-125-00-414 (20 000 \$)
	1-02-701-04-420 (13 552 \$)
	1-02-150-15-417 (13 580 \$)
	Total 59 327 \$

Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Le montant pour 2016 sera versé à même le budget de fonctionnement dans les postes budgétaires mentionnés ci-haut. Il est important de prévoir l'ajout un montant annuel de 59 327\$ au budget de fonctionnement des années 2017, 2018, 2019 et 2020, réparti tel qu'indiqué ci-haut dans chacun des postes budgétaires.

Numéro du projet PTI : N/A Montants 2016 2017 2018

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire :

Signé Marlyne Turgeon
Signé Dominick Fréchette
Signé Jacques Laroche

Date : 10 / 03 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comité exécutif du 22 mars 2016

Conseil de la Ville du 29 mars 2016

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Marlyne Turgeon	4 mars 2016	Requérant
Dominick Fréchette	4 mars 2016	Requérant
Jacques Laroche	4 mars 2016	Requérant
René Vachon, conseiller en finances	10 mars 2016	Validation volet finances

RECOMMANDATION (énoncé)

Lot 1 :

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le lot 1, dans le cadre du projet « Services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville de Lévis et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles et de l'évaluation d'immeubles », à la compagnie Raymond Chabot Gestion des Risques & Assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., 140, rue Grande-Allée Est, bureau 200, Québec (Québec) G1R 5P7, pour une période de cinq (5) ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 172 720,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément à sa soumission en date du 3 février et au devis en date du 11 janvier 2016.

Lot 2 :

Il est recommandé au comité exécutif d'attribuer le contrat pour le lot 2, dans le cadre du projet « Services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville de Lévis et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles et de l'évaluation d'immeubles », à la compagnie Raymond Chabot Gestion des Risques & Assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., 140, rue Grande-Allée Est, bureau 200, Québec (Québec) G1R 5P7, pour une période de cinq (5) ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 41 923,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément à sa soumission en date du 3 février et au devis en date du 11 janvier 2016.

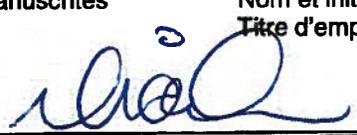
Lot 3 :

Il est recommandé au comité exécutif d'attribuer le contrat pour le lot 3, dans le cadre du projet « Services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville de Lévis et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles et de l'évaluation d'immeubles », à la compagnie Raymond Chabot Gestion des Risques & Assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., 140, rue Grande-Allée Est, bureau 200, Québec (Québec) G1R 5P7, pour une période de cinq (5) ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 67 900,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément à sa soumission en date du 3 février et au devis en date du 11 janvier 2016.

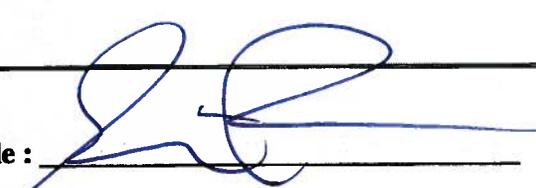
Il est recommandé au conseil exécutif de recommander au conseil de la Ville de prévoir les dépenses relatives à cette entente, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, aux budgets de fonctionnement tel qu'il est mentionné à cette fiche de prise de décision.

Liste des pièces jointes : Tableaux des résultats de l'appel d'offres (Lots 1, 2 et 3)

Approvisionnement : Mme Josée Pouliot

Préparé par : François Émond		Titre d'emploi : Pour le coordonnateur	
Recommandé par : Vincent Vu, Directeur			
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 			Date : 10 / 03 / 2016

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 18 / 3 / 2016

RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES N° 2016-55-08

Services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et assurances de dommages de la Ville et des organismes bénévoles- Lot 1

	Raymond Chbot Gestion des Risques & Assurances									
POINTAGE INTÉrimAIRE :	78,78									
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au prestataire de services, SANS AVOIR ÉTÉ OUVERTES										
POINTAGE FINAL (1):										
Prix soumis pour les offres ayant un pointage intérimaire d'au moins 70	172 720,00 \$									
Pointage final : (Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / Prix	7,46									
Rang de chaque soumissionnaire	1									

(1) Le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final. (Loi sur les cités et villes, article 573.1.0.1.1).

RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES N° 2016-55-08

Services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et assurances de dommages de la Ville et des organismes bénévoles - Lot 2

	Raymond Chbot Gestion des Risques & Assurances									
POINTAGE INTÉrimAIRE :	78,78									
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au prestataire de services, SANS AVOIR ÉTÉ OUVERTES										
POINTAGE FINAL (1):										
Prix soumis pour les offres ayant un pointage intérimaire d'au moins 70	41 923,00 \$									
Pointage final : (Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / Prix	30,72									
Rang de chaque soumissionnaire	1									

(1) Le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final. (Loi sur les cités et villes, article 573.1.0.1.1).

RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES N° 2016-55-08

Services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et assurances de dommages de la Ville et des organismes bénévoles - Lot 3

	Raymond Chbot Gestion des Risques & Assurances									
POINTAGE INTÉrimAIRE :	78,78									
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au prestataire de services, SANS AVOIR ÉTÉ OUVERTES										
POINTAGE FINAL (1):										
Prix soumis pour les offres ayant un pointage intérimaire d'au moins 70	67 200,00 \$									
Pointage final : (Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / Prix	19,18									
Rang de chaque soumissionnaire	1									

(1) Le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final. (Loi sur les cités et villes, article 573.1.0.1.1).